

# Ville de VITTEAUX (Côte-d'Or)

19 janvier 2024

**Etaient présents** : Monsieur PAUT Bernard, Madame LETERRIER Jeanne-Marie, Monsieur RAVAROTTO Michel, Madame VANTELLOT Dominique, Monsieur CHAMPONNOIS Bruno, Monsieur WARNAS Bernard, Madame DEBOSSE Audrey, Monsieur LAFONT Guy, Madame CAZZOLI Coralie.

**Absents excusés** : Monsieur MUNIER Philippe donne pouvoir à Monsieur Bruno Champonnois, Madame LANDEL Catherine, Madame DENUIT Justine donne pouvoir à Madame LETERRIER Jeanne-Marie,

**Absents** : Monsieur MORIN Florent, Madame VISSANT Caroline, Monsieur JOBARD Etienne.

**Secrétaire de Séance** : Madame LETERRIER Jeanne-Marie

**Date de convocation** : 12.01.2024

**Nombre de membres en exercice** : 15

**Nombre de membres présents** : 9

**Nombre de votants** : 9 dont 2 pouvoirs

## **ORDRE DU JOUR**

1. Communications
2. Restes à réaliser 2023
3. SICECO : fonds de concours terrain de sports
4. Comptabilité : renouvellement divers contrats
5. Bail la Poste
6. Informations et questions diverses

Il n'y a pas eu de remarque concernant le compte rendu du Conseil Municipal du 14.12.2023.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal d'ajouter un point à l'ordre du jour afin de délibérer sur le nouveau bail du presbytère, cette proposition est acceptée à l'unanimité.

## **1. COMMUNICATIONS**

### **Salle polyvalente**

L'isolation est en cours, les fenêtres sont posées.

Le béton dans les vestiaires et dans la chaufferie vient d'être coulé.

Suite à cela les entreprises pourront procéder à l'isolation, la plomberie et l'électricité des vestiaires.

### **Petites Villes de Demain**

Une entreprise de paysage et une entreprise d'architecture seront sélectionnées pour réaliser, courant 2024, les plans de la requalification de la traversée de Vitteaux, en travaillant en priorité sur :

La ruine 35 rue de Verdun, la Place du 8 Mai 1945, l'ancien Petit Casino, la ruelle Ferrand (ancien abattoir), la grille devant la Maison Médicale.

Ces travaux vont concerner les espaces publics et le bâti appartenant à la commune, mais le bâti fera également peau neuve grâce au fond façades, qui permet aux particuliers habitants dans un périmètre délimité au centre-ville, de faire financer une partie des travaux de rénovation de leur façade par la commune et le département.

*Monsieur le Maire rappelle que la banque Caisse d'épargne propose à la commune pour l'euro symbolique la tour implantée sur la rivière ainsi que le bâtiment.*

*L'association Sentiers estimera le montant de la restauration, la décision du Conseil Municipal n'est pas encore prise. Si l'acquisition a lieu, ce projet sera à inclure dans le dispositif Petites Villes de Demain pour prétendre aux subventions.*

*Monsieur Salvino, propriétaire de l'ancienne boucherie Gally, actuellement en très mauvais état, souhaite vendre ce bâtiment et propose à la commune la somme de 15 000 euros.*

*Le but de cette acquisition serait de créer un passage qui longera la Brenne pour rejoindre la ruelle Ferrand.*

*Ce projet sera inscrit au budget primitif 2024.*

### **Recensement de la population**

A partir du 18/01/2024 jusqu'au 17/02/2024, la commune sera recensée par Mesdames Moreau Pascale et Larcier Emmanuelle.

Le 18/01 et 19/01 les notices internet et le format papier sont distribués et commence à rencontrer les administrés.

La commune recense 609 logements et 1077 habitants.

Les agents recenseurs passent en journée, en début de soirée et le samedi.

La dotation que la commune percevra sera d'un montant de 1772 euros (En 2018 : 1828 euros).

### **France Services**

Les statistiques des cartes d'identités et passeports de juin à décembre 2023 comptabilisent 190 titres.

Les habitants de la commune de Vitteaux sont les premiers à faire la demande (75 personnes entre juin 2023 et décembre 2023).

En numéro deux, la commune de Marcilly-et-Dracy (16 personnes entre juin 2023 et décembre 2023).

En troisième position la ville de Paris (10 personnes entre juin 2023 et décembre 2023).

*Monsieur Warnas indique que 18 postes dédié aux traitements des cartes d'identités et passeports vont être supprimés, donc les délais qui étaient réduit vont de nouveau s'accroître. Ces postes avaient été créés pour désengorger les délais.*

*Monsieur Paut souligne qu'avant l'ouverture de France Services il n'imaginait pas cela rendrait un tel service à la population. La perception qui a été transformée en Maison France Services est un beau recyclage.*

## Rappel de dates

### Réunion Tour de France :

La réunion de préparation et démarrage aura lieu le 1<sup>er</sup> février 2024 à la salle Guéniot pour accueillir le Tour de France le 06/07/2024.

Le but sera de créer des animations ce jour-là.

Sont conviés les associations, le Conseil Municipal, les écoles, les commerçants et les Maires de l'ex-canton.

*Monsieur le Maire ajoute que le Tour de France sera présent 3 jours en Côte-d'Or.*

### Remerciements

- La famille LANDEL et GAUCHER lors du décès de Mesdames LANDEL Jacqueline et GAUCHER Anne-Marie.
- La famille RIGAUD lors du décès de Madame RIGAUD Lucette sa femme.
- Monsieur Serge BOUE lors du décès de sa femme Madame BOUE Elisabeth.

**La prochaine réunion de Conseil Municipal aura lieu le vendredi 23/02/2024 à 20 h**

### 02. Reste à réaliser 2023

Les restes à réaliser sont les dépenses engagées faisant l'objet d'un contrat ou bon de commande signé avant le 31/12/2023 et les notifications d'attribution de subventions avant le 31.12.2023.

Les restes à réalisés seront reportés au budget primitif 2024.

Selon le tableau détaillé des restes à réalisés 2023 et après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de valider les montants de la section d'investissement pour le budget primitif 2024 :

610 000 euros en dépenses, et 865 107,46 euros en recettes. Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier.

### 03. SICECO : Fonds de concours extension réseau terrain de sports

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que des travaux d'extensions du réseau électrique pour les terrains de sports (terrain de foot et tennis) doivent réalisés.

En effet, jusqu'à ce jour les branchements des terrains de sports ainsi que le camping étaient raccordés à la salle polyvalente. Les normes ne le permettent plus, nous devons donc tout séparer.

Le devis estimatif transmis par le Siceco s'élève à 28 840 euros hors taxes et la contribution de la commune est de 5200 euros hors taxes.

Le financement peut être effectué par fonds de concours en application de l'article L.5212-36 du Code Général des Collectivités Territoriales. S'agissant de la réalisation d'un équipement relevant de la compétence d'autorité organisatrice de la distribution d'électricité en vue de la transition énergétique de ce patrimoine, ce fonds de concours est imputable en section d'investissement dans le budget communal et doit être amorti.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré, demande au Siceco la réalisation des travaux d'extensions du réseau électrique pour les terrains de sports et accepte de financer par fonds de concours la contribution appelée par le SICECO.

*Monsieur Paut ajoute que le SICECO est d'un grand soutien financier pour les collectivités.*

#### **04. Renouvellement Divers contrats**

##### **Contrat de l'agent Perraud Caroline**

Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que Madame Perraud Caroline a été recruté en tant qu'adjoint technique le 02.11.2022. Le contrat de cet agent arrive à son terme le 03/02/2024 et propose au Conseil Municipal de reconduire le contrat pour une durée de 6 mois à partir du 04/02/2024 jusqu'au 03/08/2024 à raison de 17h30 hebdomadaires.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de reconduire le contrat de Madame Perraud Caroline, de procéder à l'établissement du contrat de l'agent, d'inscrire au budget les crédits correspondants, de fixer la rémunération de l'agent conformément à l'article 20 de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 et selon la grille indiciaire d'adjoint technique catégorie C, indice brut 367, indice majoré 366.

##### **Contrat de l'agent Charlot Matthieu**

Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que Monsieur Charlot Matthieu a été recruté en tant qu'adjoint technique le 02.11.2023. Le contrat de cet agent arrive à son terme le 01/02/2024 et propose au Conseil Municipal de reconduire le contrat pour une durée de 6 mois à partir du 02/02/2024 jusqu'au 01/08/2024 à raison de 35 heures hebdomadaires.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de reconduire le contrat de Monsieur Charlot Matthieu, de procéder à l'établissement du contrat de l'agent, d'inscrire au budget les crédits correspondants, de fixer la rémunération de l'agent conformément à l'article 20 de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 et selon la grille indiciaire d'adjoint technique catégorie C, indice brut 367, indice majoré 362.

#### **05. Renouvellement de Bail : la Poste**

Ce sujet sera abordé lors du prochain Conseil Municipal par manque de pièces au dossier.

#### **06. Bail Presbytère**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que le bail du presbytère est arrivé à terme et que le l'association diocésaine de Dijon souhaite le renouveler, mais aussi de procéder à des travaux tel que la rénovation de la toiture, zinguerie, les menuiseries, les peintures et les huisseries.

Le bail sera d'une durée de douze années sous la condition d'effectuer la rénovation à hauteur de 40 000 euros.

Le paiement des loyers sera acquitté par le versement au profit de la Commune de Vitteaux, d'une avance de loyer de 40 000 euros, représentant le montant total des loyers dus sur cette période de douze années, afin de faciliter le financement des travaux.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir la proposition ci-dessus, du Conseil d'administration de l'Association Diocésaine de Dijon concernant les travaux de restauration du presbytère, d'autoriser le Maire à signer le bail et toutes les pièces nécessaires au renouvellement du bail.

#### **07. Informations et questions diverses**

Monsieur Warnas Bernard souligne que les lignes jaune matérialisés de part et d'autre de l'arrêt minute rue Hubert Languet sont efficaces.

Madame Debosse Audrey indique qu'à plusieurs reprises les informations ne sont pas distribuées dans certaines rues, de ce fait certains administrés ne sont pas informés.

Monsieur Warnas informe qu'il peut reprendre une partie d'une tournée ainsi que Madame Debosse.  
Une réorganisation doit être refaite cela est envisageable.

Il soumet également l'instauration du dispositif « Panneau Pocket », qui transmet les informations sur les téléphones portables, en complément de la distribution papier.

Monsieur Warnas, concernant le parcours Boltanski, demande s'il est possible de valoriser le parcours autrement que par les jeux de lumières ?

Séance levée à 20h12